

1 février / 2018

Karl Olive

Maire de Poissy

Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

2^e Vice-président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise



Plan de départ volontaire : un dispositif qui a fait ses preuves à Poissy

Jeudi 1^{er} février, Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a évoqué l'idée d'un plan de départs volontaires pour les fonctionnaires qui souhaiteraient partir en raison de la réforme de l'Etat qui s'engagera dans les prochaines années.

A Poissy, un tel dispositif a été voté en conseil municipal le 4 avril 2016. Il avait pour objectif, dans un contexte de fortes contraintes financières, de diminuer la masse salariale de la commune, dont les effectifs étaient supérieurs de 200 à ceux

des villes de la même strate. Cette mise en place s'est faite en concertation avec les représentants des personnels.

« Le plan de départ volontaire est de l'initiative de l'agent. Il faut qu'il ait un projet de reconversion, au minimum cinq années d'ancienneté et 25 années d'ancienneté maximum, précise le maire Karl Olive. Comme dans une entreprise privée, des compensations financières sont proposées aux volontaires. Les indemnités peuvent s'échelonner entre 12 000 et 60 000 euros. Ce plan de départ volontaire est pour nous un des outils efficaces de la restructuration des effectifs. »

Depuis 2016, une enveloppe de 110 000 euros a été consacrée à ce dispositif.

Trois agents de la collectivité (police municipale, espaces verts et services techniques) en ont profité. L'amortissement est d'ores et déjà réalisé en ce début d'année.

Les Pisciacais peuvent suivre l'évolution générale de la situation via le site de la Ville www.ville-poissy.fr, les réseaux sociaux Facebook et Twitter.